



Conseil municipal N° 09/2023 du 10 octobre 2023
Convocation en date du : 04/10/2023
Affichée le : 07/10/2023
PV DE SEANCE

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BERTHOMIEU Stéphane	X						
BAISE-GROGNET Elisabeth	X						
LAISSARD Jean-Louis	X						
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MORLOT Michel	X						
MOUREAU Fernanda	X						
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé					X	NAVEAU Vincent	10 10 2023
PAQUIER Martine					X	BERTHOMIEU Stéphane	10 10 2023
PETIT Cyrielle	X						
RIBAUT Jean-Pierre	X						
ROGNARD Isabelle	X						
TOMAS Sandrine	X						
VIRET Pierre	X						

Public : M. Chirouzes correspondant du Progrès

- Approbation du Procès-Verbal du 12/09/2023
- Décision budgétaire modificative (Délibération)
- Conventions avec la SPA pour l'année 2024/2025 (Délibération)
- Rénovation de l'éclairage public
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir vérifié que le quorum était atteint.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h04 par Monsieur le Maire.

Monsieur RIBAUT Jean-Pierre a été nommé secrétaire de séance.

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n°08/2023 de la séance du 12 septembre 2023

Le compte-rendu, soumis au vote, est **adopté à l'unanimité** et sera publié sur le site de la Commune (une version papier est consultable en mairie).

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2/2023

- DELIBERATION 2023 10 027

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des virements de crédits qu'il convient d'effectuer au budget 2023 pour pallier les dépassements de crédits sur les sections et comptes suivants :

- En section de fonctionnement, au chapitre 63 sur le compte 635 « Autres impôts, taxes et versements assimilés » la somme proposée de 130 € doit être inscrite afin de régler les taxes foncières et sera prélevée sur le compte 6288 « Dépenses autres services extérieurs » ;
- En section d'investissement, au chapitre 16 sur le compte 165 « Dépôts et cautionnements » la somme proposée de 960 € doit être inscrite afin de régler un remboursement de caution suite au départ d'un locataire et sera prélevée sur le compte 2188 « Autres immobilisations corporelles ».

L'équilibre de chaque section est respecté en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'**unanimité**,

DECIDE de procéder aux virements suivants dans le budget principal 2023 :

Nature	Section	Comptes	Montant à couvrir	Montant proposé	Libellé des comptes
Dépense réelle	Fonctionnement	635	127	130	Impôts
		6288		-130	Dépenses autres services extérieurs

Nature	Section	Comptes	Montant à couvrir	Montant proposé	Libellé des comptes
Dépense réelle	Investissement	165	957,95	960	Dépôts et cautionnements
		2188		-960	Autres immobilisations corporelles

CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE AVEC LA SPA POUR LES ANNEES 2024 ET 2025

- DELIBERATION 2023 10 028

Monsieur le Maire propose, comme les années précédentes, la convention de fourrière animale avec la SPA, sans transport, pour les années 2024 et 2025 et donne lecture des modalités de prise en charge des chiens et chats en divagation sur la voie publique, recherche des propriétaires, restitution des animaux ainsi que leurs gardes en fourrière pendant le délai légal.

Les chats et chiens trouvés décédés sur la voie publique (nouveau à compter du 1^{er} janvier 2024) sont également pris en compte. Concernant les chats féraux (chats domestiques revenus à l'état sauvage) trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public, ils ne seront acceptés que dans la limite de 15 individus par an.

Il Indique que la capture et le transport au refuge sont à la charge de la commune.

Il précise que le montant forfaitaire dans le cadre de cette convention est fixé à 0.60€ par habitant, représentant la somme de 492.60 € pour la commune et que la dépense est prévue au budget primitif au compte 611.

Pour comparaison, le groupe SACPA de protection d'animaux propose un service identique aux collectivités sans le transport mais est plus onéreux. 1.17 € par habitant.

Actuellement lorsqu'un chien ou un chat est retrouvé mort sur la voie publique il est fait appel à un équarrisseur. Il y a eu 1 chien cette année. La commune dispose d'un lecteur de puce mais les chiens errants sont des chiens qui appartiennent souvent à des habitants de la commune.

La convention de partenariat de stérilisation des chats est annexée à la précédente et a la même durée de validité.

Une habitante jusqu'à présent, fait effectuer la stérilisation des chats sur ses propres deniers.

La convention de partenariat contre la maltraitance des animaux est annexée à la précédente et est conclue pour une durée indéterminée.

Ces deux dernières conventions n'engagent aucun frais tant qu'elles ne sont pas mises en œuvre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'**unanimité**,

D'AUTORISER le Maire à signer la convention de fourrière animale pour les années 2014 et 2015 et ses annexes de partenariat.

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire donne la parole à Olivier LEQUEUE.

Actuellement il y a 177 luminaires sur la commune et 12 supplémentaires seront installés dans le lotissement du petit pont. L'armoire de commande est dans un état très moyen et sera à changer.

La convention entre la commune et le SIEA prévoit la maintenance préventive et curative et le SIEA répond aux demandes de travaux (il est intervenu 58 fois cette année) ; la commune paie 8 € par point lumineux.

Le SIEA propose de tout changer pour des LED ; pour information, une ampoule LED a une durée de 25 000 h au lieu de 17 000 h.

Il serait prévu de changer 133 ampoules seulement et non pas les poteaux lumineux.

Monsieur le Maire précise que la commune a délégué la compétence de l'éclairage public au SIEA.

Monsieur le Maire invite Olivier Lequeue à voter « oui » en séance du SIEA.

Olivier Lequeue indique que les travaux s'élèveront à 86 000 € TTC et la subvention du SIEA à 12 000 €.

A la question de Michel Morlot sur les économies d'énergie, Olivier Lequeue indique qu'actuellement cela coûte 63 000 € et après les travaux, 20 000 €.

Michel Morlot informe que des habitants lui ont fait part que les LED perturbent les observateurs des astres. Monsieur le Maire précise que l'éclairage public est éteint la nuit.

Elisabeth Baise Métral Grognet pose la question de l'éclairage solaire.

Monsieur le Maire répond que cela existe mais qu'il existe des difficultés de modulation d'éclairage. L'idée est d'utiliser des poteaux existants et la question se reposera au moment de l'implantation de nouveaux poteaux.

Monsieur le Maire demande si les éclairages peuvent être individuellement modulables (centre village ou salle des fêtes à des moments précis). Olivier Lequeue répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire propose de donner un accord de principe d'avis favorable et qu'une délibération sera prise dès que les chiffres exacts seront transmis.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Nouveau bail suite à un changement de locataire
- Arrêté de péril suite à l'incendie de la maison de la famille Naveau
- Arrêté de démolition de la maison/hangar à côté du restaurant. Il a été demandé d'effectuer les travaux pendant les vacances scolaires.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **Cantine :**

Monsieur le Maire informe que des sondages du sol et sur le bâtiment ont été réalisés pour vérifier la solidité en vue des travaux. Le rapport parviendra en mairie prochainement.

- **Rétrocession des parties communes, voirie et réseaux divers du lotissement les Pagères 2 :**

Monsieur le Maire informe que les copropriétaires du lotissement ont sollicité la commune pour la rétrocession des VRD de leur lotissement. Compte tenu des travaux effectués par la commune sur une partie de leur tènement, il sera proposé lors du prochain conseil municipal d'accéder à leur demande.

Cette rétrocession interviendra à l'euro symbolique.

- **Vidéo protection :**

Monsieur le Maire informe qu'un premier devis est parvenu en mairie. Un deuxième devis a été sollicité.

Olivier Lequeue indique que des subventions sont accordées si des caméras de lectures de plaques sont installées et non pour les seules caméras contextuelles.

- **ONF :**

Monsieur le Maire informe des échanges avec l'ONF pour la gestion des coupes de bois. Un partenariat avec Botanic peut être mis en place pour replanter des arbres. Un rendez-vous est fixé cette semaine avec l'ONF et Jean-Louis Laissard, Michel Morlot se joindra à eux. Une délibération pour l'affouage sera présentée à la prochaine séance du conseil municipal.

- **Plan d'eau :**

Monsieur le Maire informe que des études sont menées par la CCDSV et qu'un prochain retour sera fait en conseil municipal.

Jean-Louis Laissard attire l'attention du nettoyage du plan d'eau où des arbres poussent à l'intérieur. Ce sont essentiellement des peupliers dont la coupe ne peut intervenir qu'au moment de la sève descendante. Le problème de l'accès par des engins est à étudier.

- **Cérémonie officielle du 11 novembre :**

Monsieur le Maire rappelle cette cérémonie à tous les élus et qu'elle est clôturée par un pot de l'amitié.

- **Spectacle pour enfants :**

Jean-Louis Laissard donne l'information d'un spectacle pour enfants pour lesquels il est gratuit, proposé par la CCDSV. C'est une pièce de théâtre à la salle des fêtes le samedi 11 novembre. Le comité des fêtes vient en soutien à la compagnie théâtrale (accueil et buvette seulement).

Monsieur le Maire ajoute que la CCDSV subventionne une association qui porte un projet culturel dans sa commune.

- **A.G. de l'association des Anciens Combattants :**

La commune accueillera le 27 janvier 2024 l'association des Anciens Combattants pour la tenue de son Assemblée Générale.

- **Repas des aînés :**

Une date est fixée au samedi 16 décembre. La commission se réunira pour préparer l'organisation du repas et de la distribution des colis.

- **Repas dansant du comité des fêtes :**

Jean-Louis Laissard précise que ce repas dansant, sur réservations, aura lieu le 18 novembre à la salle des fêtes.

- **Préparations de Noël :**

Jean-Louis Laissard informe de la mise en place des illuminations avec une nacelle le lundi 4 décembre dans la matinée. Le sapin sera implanté le vendredi 1^{er} décembre. **Les bénévoles sont les bienvenus.**

Elisabeth Baise Métral Grognet prépare, avec des bénévoles, des décorations. La maison du Père Noël sera déposée sur la place de l'Eglise.

- **THURI'MAG :**

Michel Morlot précise que le magazine est en cours d'impression et qu'il sera distribué dans les boîtes aux lettres en fin de semaine. Un questionnaire concernant divers points de communication sera inséré dans le magazine.

- **Circulation :**

Madame Cyrielle Petit attire l'attention sur des camions bennes qui roulent à vive allure « aux Crêtes ». Monsieur le Maire se renseigne sur la société qui gère ces transports.

- **Retour sur l'exercice dans le cadre du PCS :**

Monsieur le Maire et Michel Morlot exposent l'expérience. Le démarrage a été un peu laborieux, les appels téléphoniques avertissant d'un danger n'étaient pas bien ciblés, la salle de la mairie s'est avérée trop exigüe pour les personnes devant assurer le déroulement de l'exercice, FR ALERT n'a pas fonctionné correctement, la sirène n'a pas été trop entendue. Cependant la Préfecture a accordé un bon retour pour la commune.

Le but de cet exercice est de pouvoir pointer des dysfonctionnements de manière à les corriger lors d'une catastrophe réelle de grande ou de moyenne ampleur, savoir identifier les personnes présentes sur les lieux du sinistre (Maire, élus etc), mettre les sinistrés en sécurité et écarter toute personne étrangère au sinistre.

- **Sinistre de la maison Naveau :**

Monsieur le Maire, en son nom et au nom des membres du conseil municipal, adresse un message de soutien à la famille Naveau.

Vincent Naveau remercie toutes les personnes et a été touché de l'élan de solidarité autour de cette catastrophe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

**Le Secrétaire de séance,
RIBAUT Jean-Pierre**



**Le Maire,
Stéphane BERTHOMIEU**

